



La création d'un diplôme pour la gestion de la sécurité dans l'activité kitesurf se pose depuis plusieurs années tant au sein de la commission des Écoles que de la commission Formation (voir compte rendu 2014). Aujourd'hui sur le terrain on trouve en activité et sans qualification particulière :

- le beach marshall ou régulateur d'activité sur site,
- l'assistant sécurité qui gère le matériel, la mise à l'eau et la récupération de pratiquants.

Face à ce besoin, la CF kite a décidé cette année de faire évoluer son schéma des qualifications kite en proposant la création d'une unité complémentaire à la qualification de leader club : l'UC sécurité nautique (voté en CD le 07.02.2015) et de faire le point sur l'activité du beach marshall dont la fonction a été identifiée mais qui n'est pas à ce jour une qualification fédérale. Elle a également acté le fait de porter le projet de la création d'un diplôme professionnel qui pourrait couvrir tout le champ d'activité lié à la sécurité en kitesurf.

Suite à la réunion téléphonique du 12.05 avec Frédérique MAROTTE du Pôle développement des APS emploi formation qualification du CNOSEF, nous vous présentons dans les grandes lignes ce qui pourrait devenir un CQP (diplôme professionnel de branche et non du MJS) porté par la FFVL. La création d'un tel diplôme nécessite le suivi d'une procédure assez longue et contraignante, mais elle donne l'opportunité à la fédération de répondre à un besoin exprimé par le milieu (tant associatif que professionnel) et d'ouvrir des perspectives professionnelles à des personnes déjà impliquées dans le cursus fédéral ou pas.

### **Introduction de la note d'opportunité**

*Depuis la création du BPJEPS activités nautiques mention glisses aérotractées (arrêté du 9 juillet 2002, mention plurivalente, modifié par l'arrêté du 11 août 2003, mention monovalente), l'activité « kitesurf » ne cesse de se développer. Les structures d'enseignement, tout comme le milieu associatif et les collectivités territoriales, font état de besoins non couverts en terme de gestion de la sécurité pour réguler la pratique sur site et assurer gestion du matériel et des pratiquants (élèves en école ou autonomes) sur l'eau.*

*Le CQP (agent technique sécurité kitesurf, appellation à affiner) aurait pour vocation de répondre à un besoin d'emploi identifié non couvert, correspondant à une situation professionnelle spécifique au secteur visé par la qualification.*

*Il contribuerait à la structuration et à la professionnalisation du secteur et pourrait faciliter l'accès aux diplômes professionnels de niveau IV et supérieurs. Le positionnement de certaines nos qualifications fédérales en kite dans l'accès à ce CQP (prérequis, allègement de formation et/ou équivalence) est envisageable.*

### **Analyse des besoins et profil type : agent d'appui (pas de face à face pédagogique)**

L'activité kitesurf faisant partie des activités classées en environnement spécifique, il n'est pas possible d'envisager du face à face pédagogique dans le cadre d'un CQP (assistant de moniteur par exemple comme en voile).

Il faudra présenter des arguments pour faire reconnaître des compétences en dehors du champ de la profession réglementée de l'encadrement sportif : emploi pour la logistique ou la gestion du matériel (ex : char à voile, parachutisme).



## Présentation du secteur d'activité

En 2014, 310 moniteurs diplômés d'État déclarent être en activité au sein de 126 écoles FFVL actives, 40 écoles AFK, une dizaine UCPA, deux Glénans et des structures indépendantes de tout réseau. 106 clubs actifs et 164 sites de kitesurf sont également répertoriés dans notre base de données.

Les structures employeurs des ATSK seront potentiellement des collectivités territoriales, des associations, des entreprises commerciales. Les ATSK pourront également être indépendants. En tant que titulaire d'un CQP, leur volume d'activité annuel est limité (480 h / an).

L'agent technique sécurité kitesurf devra être autonome dans la conduite des activités relevant de sa compétence.

## Fiche descriptive d'activités

Réguler la pratique sur site

- Délimiter les zones pour l'activité.
- Renseigner les utilisateurs de l'espace.
- Veiller à la gestion de la sécurité.
- Intervenir auprès d'un pratiquant en difficulté.
- Coordonner ses actions avec les services de secours.

Assurer la logistique sécurité sur l'eau

- Préparer du matériel à embarquer.
- Mettre à l'eau et récupérer des pratiquants.
- Intervenir auprès d'un pratiquant en difficulté.
- Récupérer du matériel à la dérive.
- Coordonner ses actions avec les services de secours.
- Organiser la préparation et la maintenance de l'embarcation nautique.

## État des lieux des qualifications dans le champ d'activité kitesurf

